

655

— 8 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de résolution de M. le général Langlois, tendant à la modification de l'article 80 du règlement du Sénat.

(Nommée le 13 avril 1911.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : LEMARIÉ. *Secrétaire*  
2<sup>e</sup> — CAZENEUVE.  
3<sup>e</sup> — Charles RIOU.  
4<sup>e</sup> — VERMOREL.  
5<sup>e</sup> — CABART DANNEVILLE.  
6<sup>e</sup> — AUDIFFRED.  
7<sup>e</sup> — Général LANGLOIS. *Président*  
8<sup>e</sup> — OUVRIER.  
9<sup>e</sup> — ~~X~~ *Bomclat*



4  
Séance du 23 mai 1911

Les membres de la commission nommée  
président M. G. Génier Langlois  
secrétaire M. Bernier

La commission à l'unanimité donne un  
avis absolument favorable à la proposition de  
M. G. Génier Langlois et remercie  
M. Caseneuve rapporteur

Le Président

Le Secrétaire

Langlois

Bernier

Séance du 1<sup>er</sup> juin 1911

Les membres de la Commission présents sont :

M. le général Langlois, Aïme, Ardiffes,  
Barnelot, Cabart Darnerville, Caseneuve

M. Caseneuve rapporteur expose que  
la rédaction de la proposition de modification  
de l'article 80 a soulevé quelques  
objections dans les divers milieux du  
Sénat. On redoute la dépense  
occasionnée par la publication spéciale  
dans un volume de questions écrites  
et des réponses qui seront, dès lors,  
autorisés de par l'article 80  
avis modifié.

La commission citée dans, a

L'assurance qu'il y avait lieu  
 d'ajouter au texte proposé par  
 M. le général Langlois (texte de la lettre)  
 que l'impression aurait lieu au journal  
officiel sans publication spéciale

Le Président  
 Langlois

Le secrétaire-  
 rapporteur  
 Cazemias